

Communiqué de presse

25 mai 2021

Le président du conseil d'administration de la CNRACL a été élu le 20 mai.

Le conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) s'est réuni le jeudi 20 mai pour installer ses 32 nouveaux élus (16 titulaires, 16 suppléants), suite aux élections qui se sont déroulées du 1^{er} au 15 mars dernier.

Richard Tourisseau a été élu président pour les six prochaines années ; il succède ainsi à Claude Domeizel, président de la CNRACL depuis 1990.

A cette occasion, le bureau et les commissions du conseil ont également été renouvelés :

- **Aldo Pitarresi**, premier vice-président (commission de l'action sociale) ;
- **Jean-Pierre Cazenave**, deuxième vice-président (commission des comptes) ;
- **Nadine Brucher**, troisième vice-présidente (commission du développement et du partenariat) ;
- **Céline Martin**, quatrième vice-présidente (commission de l'invalidité et de la prévention) ;
- **Francis Voillot**, cinquième vice-président (commission de la réglementation).

La prochaine réunion du conseil d'administration se déroulera le 9 juillet prochain à Bordeaux.



Directeur d'EHPAD - Groupement des EHPAD publics de la Fondation Favier (Val-de-Marne), aujourd'hui retraité, **Richard Tourisseau** connaît bien la CNRACL du fait de ses anciennes fonctions de 2^{ème} vice-président de 2009 à 2018 au titre des employeurs hospitaliers ; il était en charge du partenariat territorial et hospitalier.

Conseiller municipal délégué de Saint-Clar dans le Gers depuis 2020, il est aujourd'hui membre suppléant du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants.

Richard Tourisseau a débuté sa carrière dans la fonction publique territoriale dès 1976 en tant que gardien de gymnase, puis chef de service des sports. En 1983, il intègre l'Ecole nationale de santé publique et devient directeur d'EHPAD.

Le nouveau président du conseil d'administration aura à cœur de concilier l'indispensable solidarité nationale et la nécessaire préservation des intérêts des employeurs, territoriaux et hospitaliers, et de leurs affiliés, actifs et retraités.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>).

Contact presse :

Cyril Parodi / Responsable communication
Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24
cyril.parodi@caissedesdepots.fr